

REGLEMENT PARTICULIER

OBJET : RANDONNEE TOUT-TERRAIN MOTOS

Dimanche 20 AVRIL 2025

Rando tout-terrain

La DEMARRANTE #9



LIEU DE DEPART:

Salle Culturelle (Coordonnées GPS : 45.255136, 1.477685) rue du porte du petit garavet 19240 ALLASSAC (suivre fléchage depuis A20 sortie 48)

INSCRIPTION :

Chaque participant devra envoyer un bulletin d'engagement rempli et accompagné de son chèque.

A réception de ces éléments l'inscription vous sera confirmée par mail ou courrier.

Si vous n'avez pas d'adresse mail joindre une enveloppe timbrée avec votre nom et adresse pour le retour de confirmation.

TARIF :

La randonnée + le repas du midi et le ravitaillement sur le parcours 60€ / pers

Le repas pour les accompagnateurs 20€ / pers

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

07h00 : accueil des participants / vérifications administrative et technique / café croissant

08h30 : premier départ de la rando : 2 boucles de 70 kms aux choix (obligation de faire une le matin et l'autre l'après-midi, ordre non imposé)

12h00 : repas sous la structure du site de départ (servi jusqu'à 15h00)

15h00 : dernier départ sur les boucles

17h30 : retour des derniers participants

18h00 : DÉMARRANTE !!!!!!!!!!!

CIRCUIT :

Deux boucles de 65 kms, chacune comporte des zones de défolements non chronométrées sur des parcelles privées (de type banderolée en herbe et/ou franchissement).

Le roulage se fait dans le plus grand respect du code de la route (respect de la signalisation et de la vitesse) ainsi que le respect des règles environnementales (pas de hors piste sauvage, respect de l'itinéraire fléché).

Le paddock, le départ et la restauration auront lieu sur le site de DEPART à Allasac. Le tracé de la rando est fléché, des déviations sont mises en place aux difficultés.

Il n'y a aucun classement et aucune notion de temps sur le tracé, seul le respect du planning de la journée est à respecter. Les départs se font toutes les minutes, 3 par 3. Le Briefing est obligatoire.

CONTROLE :

Un contrôle des véhicules sera fait avant chaque départ.

Le véhicule devra être en bon état de marche, conforme au code de la route et assuré. Les numéros en WW sont autorisés. La circulation sur les boucles se fera en feux de croisement. (Vérification au départ)

ANNULATION :

En cas d'annulation de la randonnée pour des raisons météorologique ou administrative et si le délai le permet, l'Amicale Motocycliste Allasacoise préviendra chaque participant par mail ou tél. Si l'annulation a lieu le jour même et tant que le 1er départ n'a pas eu lieu l'AMA conservera une part de l'engagement de 20€ pour les frais de repas.

INFOS DIVERSES :

Pour les motos de trial prévoir un ravitaillement essence.

Le parcours sur les différentes communes n'est accordé que pour la journée du 20 Avril 2025 conformément à la déclaration préfectorale. Les GPS sont interdits.

Le non respect des points du règlement particulier, ainsi que tout comportement pouvant nuire à toute autre personne ou à la crédibilité du club, entrainera la mise hors randonnée du ou des protagonistes sans remboursement de leurs inscriptions.

CONTACT :

AMA amallassac@sfr.fr

Mr BOUISSOUS GEOFFREY tél : 06.74.38.30.85 mail : lademarrante19@gmail.com

IMPORTANT :

Nous espérons que cette randonnée vous séduira et qu'elle vous donnera envie de revenir et à nous de la réorganiser l'année prochaine. Mais pour cela nous comptons sur vous pour respecter au maximum tous les participants, les espaces de circulation, l'espace d'accueil, les autres usagers de la route, les habitants des villages et communes traversées, le staff organisateur, l'environnement, il en va de la crédibilité de notre loisir aux yeux de nos détracteurs.